

INSCRIPTION ÉCOLE PRIMAIRE

Quelles sont les démarches ?

Votre enfant était déjà scolarisé en maternelle ou en élémentaire dans l'école de la commune de Paulhac : il est inscrit d'office pour l'année suivante.

où

Votre enfant n'a jamais été scolarisé en maternelle ou en élémentaire dans l'école de la commune de Paulhac : vous devez suivre la procédure ci-dessous.

1. Préinscription en Mairie

Pour préinscrire votre enfant à l'école primaire, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- ☐ Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- ☐ Un justificatif de domicile récent
- ☐ Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (né à partir de 2018) :
 - Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
 - Coqueluche
 - Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
 - Hépatite B
 - Infections invasives à pneumocoque
 - Méningocoque de sérogroupe C
 - Rougeole, oreillons et rubéole.
- ☐ Attestation CAF récente
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Fiche d'inscription cantine

Pour finaliser la pré-inscription, une fiche de renseignements à remplir, signer et à retourner vous sera remise à ce moment-là par la Mairie

Lorsque votre dossier sera complet, la Mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

2. Inscription à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école primaire, il faut ensuite déposer la copie de la totalité du dossier réalisé en Mairie dans la boîte aux lettres de l'école, **avant le 17 avril 2026**.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école qui vous contactera afin de prévoir un entretien et/ou une visite de l'école au cours du mois de mai et juin.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

Qu'est-ce que l'application Onde ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées dans Onde (Outil numérique pour la direction d'école) dont les finalités sont la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de l'enseignement primaire, ainsi que le pilotage académique et national (statistiques et indicateurs).

Onde constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre chargé de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) de l'article 6 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), pour le contrôle de l'obligation d'instruction et pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du même règlement pour les autres finalités.

Ont accès, dans l'application, aux données à caractère personnel vous concernant, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître : le directeur d'école ou le chef d'établissement, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école ou de l'établissement et les personnes de ses services dûment habilitées, les personnes habilitées au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et au sein des directions des systèmes d'information (DSI) académiques, pour les besoins du fonctionnement du traitement, le maire de la commune de résidence de votre enfant et les agents municipaux chargés des affaires scolaires dûment habilités.

Sont destinataires de certaines données dans la limite du besoin d'en connaître : les enseignants, le principal du collège public d'affectation de votre enfant à l'entrée en classe de sixième, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté de la compétence du service des écoles ou relative aux activités périscolaires ainsi que les agents des services intercommunaux dûment habilités, les responsables des associations de parents d'élèves et les responsables des listes de candidats à l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, les agents dûment habilités des services statistiques académiques, ainsi que ceux de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère, à des fins statistiques, le service de la protection maternelle et infantile du conseil départemental.

Les données relatives à votre enfant sont conservées jusqu'au terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré, à l'exception des assurances scolaires, des activités périscolaires et des grilles horaires, qui sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, et aux personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ces personnes à l'élève.

Comment exercer vos droits ?

Si votre enfant est scolarisé dans une école publique, vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant votre enfant, et exercer vos droits d'accès et de rectification que vous tenez des articles 15 et 16 du RGPD ainsi que le droit prévu à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'établissement de votre enfant, agissant sur délégation du recteur d'académie.

Si votre enfant est scolarisé dans une école privée sous-contrat, ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement.

Dans tous les cas, les droits de limitation et d'opposition prévus aux articles 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de l'établissement de votre enfant agissant sur délégation du recteur d'académie. Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978. Pour trouver les coordonnées du directeur académique de votre département, vous pouvez consulter le site :

<https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr,
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.education.gouv.fr/contactez-nous-41633/category/contacter-le-delegue-la-protection-des-donnees-dpd>,
- ou par courrier postal, à :
*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
 À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
 110, rue de Grenelle
 75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>,
- ou par courrier postal, à :
*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
 3 Place de Fontenoy
 TSA 80715
 75334 PARIS CEDEX 07*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

<i>Libellé</i>	<i>Code *</i>	<i>Libellé</i>	<i>Code *</i>
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
Agriculteurs exploitants	10	Ouvriers qualifiés de type industriel	62
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		Ouvriers qualifiés de type artisanal	63
Artisans	21	Chauffeurs	64
Commerçants et assimilés	22	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	65
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23	Ouvriers non qualifiés de type industriel	67
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES		Ouvriers non qualifiés de type artisanal	68
Professions libérales	31	Ouvriers agricoles	69
Cadres de la fonction publique	33	RETRAITÉS	
Professeurs, professions scientifiques	34	Retraités agriculteurs exploitants	71
Professions de l'information, des arts et des spectacles	35	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise	72
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	37	Anciens cadres	74
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	38	Anciennes professions intermédiaires	75
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		Anciens employés	77
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	42	Anciens ouvriers	78
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	43	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
Clergé, religieux	44	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	45	Militaires du contingent	83
Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	46	Elèves, étudiants	84
Techniciens	47	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	85
Contremaîtres, agents de maîtrise	48	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)	86
EMPLOYÉS			
Employés civils et agents de service de la fonction publique	52		
Policiers et militaires	53		
Employés administratifs d'entreprises	54		
Employés de commerce	55		
Personnels des services directs aux particuliers	56		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE	
Nom de famille :	Sexe : F ☐ M ☐
Nom d'usage :	
Prénom(s) : / /	
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	
Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	
Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :	
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui ☐ Non ☐

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐

Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui ☐ Non ☐

Garderie du matin : Oui ☐ Non ☐

Études surveillées : Oui ☐ Non ☐

Garderie du soir : Oui ☐ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☐

Date :

Signature des représentants légaux :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANTINE 2026/2027

Documents à joindre : dernier avis d'imposition + attestation CAF récente où figure votre quotient familial

REPRÉSENTANTS LEGAUX :

Parent 1

NOM : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Parent 2

NOM : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Courriel à privilégier pour la communication : ☐ Parent 1 **OU** ☐ Parent 2

NOM et prénom de(s) enfant(s)	Classe

GARDE ALTERNÉE DES ENFANTS : Indiquer le tuteur légal selon les périodes

	Parent 1	Parent 2
Semaine Paire		
Semaine Impaire		
Remarque :		

Pour les gardes alternées, le dernier avis d'imposition et une attestation CAF récente mentionnant le quotient familial, par parent, est obligatoire.

Le :

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

Attention : Lors de modifications en cours d'année scolaire, veuillez reproduire cette fiche d'inscription pour vos enfants et la transmettre à la Mairie !

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE **ANNÉE 2024/2025**

Article 1 : Le présent règlement, voté en conseil municipal, définit les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire. La cantine est un service municipal facultatif, mis à la disposition des familles.

Article 2 : Les repas sont fournis exclusivement par la Cuisine Centrale de Bessières et servis par le personnel communal. Aucun repas ne pourra être consommé au sein de la cantine en dehors de celui fourni par notre prestataire, sauf cas exceptionnel.

Article 3 : La cantine fonctionne pendant les périodes scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Article 4 : La famille remplit, obligatoirement, les documents suivants :

- la fiche de renseignements (**pensez à avertir la Mairie de tout changement de coordonnées en cours d'année**)
- le règlement intérieur (validé à la 1^{ère} connexion sur le site de réservation)

Article 5 : Le site « **gestion-cantine.com** » permet aux parents de gérer les réservations et de payer les repas en ligne par carte bancaire. Les réservations se font mensuellement, **avant le 15 du mois pour le mois suivant**. Un seul rappel sera envoyé par email 48 heures ouvrées avant la date limite et tout retard d'inscription (après le 15 du mois) entraînera des frais de gestion d'un montant s'élevant à **10 euros pour un enfant, 5 euros y seront ajouté par enfant supplémentaire**.

Article 6 : En cas d'annulation ou ajout de repas, les parents doivent compléter le formulaire sur le site internet de la Mairie www.paulhac.fr (rubrique Vivre à Paulhac > Enfance > Restauration scolaire), 72h avant le jour concerné avant 8h30 (sauf samedi, dimanche et jours fériés). Exemple : annulation du repas du vendredi, la demande doit parvenir à la Mairie au plus tard le mardi à 8h30 ; annulation du repas du lundi, la demande doit être reçue au plus tard le mercredi précédent à 8h30.

Un avoir sera alors crédité sur le compte gestion-cantine de l'enfant.
Tout repas non annulé dans les délais impartis sera dû.

Article 7 : Le prix du repas est fixé par délibération du conseil municipal selon le quotient familial du payeur.

Quotient Familial	Prix du repas
Inférieur ou égal à 650 €	2.40 €
Compris entre 651 € et 900 €	2.89 €
Compris entre 901 € et 1 150 €	3.88 €
Compris entre 1 151 € et 1 650 €	4.32 €
Supérieur à 1 651 €	4.76 €

Article 8 : Il est demandé de fournir un paquet de 150 serviettes en papier (format 30x30 cm) par enfant à la rentrée scolaire en septembre.

Article 9 : Les agents de la cantine ne sont pas autorisés à administrer un médicament.

Cas particuliers : en cas d'allergie ou de régimes alimentaires, la famille devra fournir les certificats médicaux. Dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être mis en place à l'initiative de la famille. Le PAI, autorisera l'enfant à prendre ses repas, fournis par la famille, à la cantine scolaire.

Article 10 : Les enfants devront respecter les règles de vie et avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel. Les comportements dangereux seront sanctionnés. Les objets personnels ne sont pas admis dans l'enceinte de la cantine, la Mairie décline toute responsabilité.

En cas de mauvaise conduite de la part des enfants, le maire en sera systématiquement averti et en informera les familles. En cas de mauvaises conduites répétées, des sanctions seront prises, pouvant aller de l'avertissement écrit aux familles et jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Article 11 : En fonction de sa nature, pour tout incident mettant en jeu la santé de l'enfant, le personnel prendra les dispositions nécessaires : les responsables légaux seront informés, puis docteur, pompiers, SAMU....

Article 12 : Si par mégarde, un enfant tâche ou abîme ses vêtements, le personnel n'en sera pas tenu responsable. Les habits oubliés et non récupérés à la fin de l'année scolaire seront donnés à une association humanitaire.

Article 13 : En cas de non-respect du présent règlement, l'enfant pourra être exclu temporairement voire définitivement.

Article 14 : L'inscription de votre enfant à la cantine vaut acceptation de ce règlement.

Signature des Parents

Nathalie RAOUX RUMEAU
Maire de Paulhac

